

Deux professeurs de philo suspendus pour non-respect du « devoir de réserve »



Deux professeurs de philosophie, de Rouen et de Marseille, ont été temporairement suspendus. (Photo d'illustration) AFP

L'un enseigne à [Rouen](#), l'autre à [Marseille](#). L'Éducation nationale a jugé que ces deux professeurs agrégés de philosophie avaient, par leurs prises de position sur les réseaux sociaux et leurs prises de paroles répétées, outrepassé leur « devoir de réserve ».

Deux professeurs de philosophie ont été suspendus trois mois de leurs fonctions par l'Éducation nationale pour leurs prises de parole répétées sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Éducation nationale estime qu'ils ont outrepassé leur « **devoir de réserve** ».

Franklin Nyamsi, qui enseigne à [Rouen](#), et René Chiche, près de [Marseille](#), tous deux professeurs agrégés, sont suspendus depuis ce printemps.

« **La sanction a fait l'objet d'une procédure stricte** », précise l'Éducation nationale, évoquant notamment l'« **audition des intéressés** ».

René Chiche a été suspendu à partir de la mi-avril, selon un courrier des ressources humaines du ministère de l'Éducation, tweeté par le professeur. Connu dans le milieu enseignant pour ses propos virulents sur une école qu'il juge à la dérive, le professeur est également vice-président d'Action et Démocratie, un syndicat d'enseignants très minoritaire.

« Bon fonctionnement du service public »

« **Selon le ministre, mon expression publique et l'audience de mes propos portent atteinte à l'image et la réputation du service public de l'Éducation nationale** », a-t-il écrit samedi sur Twitter (105 000 abonnés).

La commission paritaire réunie en conseil disciplinaire lui avait reproché, il y a quelques semaines, de mettre « **en avant sa qualité de professeur dans ses prises de paroles publiques** ». La commission avait considéré « **que la fréquence de ces propos est de nature à impacter le bon fonctionnement du service public** ».

Suivi par près de 160 000 personnes sur Twitter, Franklin Nyamsi, lui, estime avoir été sanctionné pour ses « **critiques contre la politique africaine de la France** » et évoque une « **persécution politique** », dans une publication fin avril.

Samedi encore, il a partagé un article du quotidien *Paris Normandie* relatant sa suspension sans versement de salaire, qu'il a contestée devant la justice. [Le tribunal administratif de Rouen l'a débouté de sa demande jeudi.](#)

La justice doit se prononcer dans un second temps sur le fond de l'affaire.

Des professeurs inquiets

Dans un communiqué publié vendredi, l'[Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public \(Apepp\)](#) écrit ne disposer que de « **données fragmentaires** » à propos de ces deux affaires, mais « **suffisantes pour susciter l'inquiétude légitime des professeurs** ».

Elle s'interroge sur « **l'usage que pourront faire** » les professeurs « **de leur liberté d'expression sans risquer d'encourir une sanction administrative, y compris lors-**

qu'ils critiquent les politiques mises en œuvre par le gouvernement ».

Avec AFP.